



CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN
SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX




La séance est ouverte à 18h00.

Le Conseil Municipal :

- 9) **PREND ACTE à l'unanimité** des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 10) **DECIDE à l'unanimité D'INSTITUER** le régime des astreintes dans la collectivité à compter du lundi 3 Mai 2021 et **D'AUTORISER** le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.
- 11) **DECIDE à l'unanimité D'ADOPTER** l'organisation du temps de travail et **D'AUTORISER** le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent
- 12) **DECIDE à l'unanimité D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la vacance de quatre postes pour les besoins du service périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire et à procéder au recrutement des quatre agents affectés à ces postes et à signer les arrêtés qui pourront prendre effet à compter du 31/08/2021.
- 13) **DECIDE à l'unanimité D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la vacance de poste et la procédure de recrutement pour les besoins du Service Techniques & Espaces Verts et à procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste et à signer l'arrêté qui pourra prendre effet à compter du 01/06/2021
- 14) **DECIDE à l'unanimité DE DECLARER** que le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget principal dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2020
- 15) **DECIDE à l'unanimité** hors la présence de Monsieur le Maire et siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANQUART, élu par l'assemblée **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal

- 16) DECIDE à l'unanimité D'ADOPTER et D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats 2020 du budget principal au budget primitif 2021
- 17) DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER** le maintien des taux d'imposition et de voter les taux suivants pour 2021 : Foncier bâti à 32,42 % et Foncier non bâti à 20,57 %
- 18) DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER** le budget primitif 2021 comme suit : la section de fonctionnement s'équilibre à **2 723 000,00 €** et la section d'investissement s'équilibre à **1 930 000,00 €**
- 19) DECIDE à l'unanimité D'ENTERINER** les montants plafonds des subventions aux associations suivantes et **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les documents (conventions, avenants) liés à l'allocation de ces dernières : TEAM MPV 28 pour 500,00 € ; LES JOUETS DE MON ENFANCE pour 1 000,00 € : NATURE PROPRE pour 1 750,00 € ; CLUB DE L'AMITIE pour 1 500,00 €
- 20) DECIDE à l'unanimité D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin d'obtenir pour l'année 2021 un financement par fonds de concours d'un montant total de 25 000,00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour les travaux de réalisation d'une fresque sur le gymnase, de réhabilitation du bardage et treuils du gymnase et de réalisation d'un mur de soutènement Rue Principale à côté de la rue Leduc conformément et à signer avec la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers la ou les conventions relatives à l'attribution de ce fonds de concours.
- 21) DECIDE à l'unanimité DE FIXER** la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune de Fréthun et reversée à Fréthun à 95 %
- 22) DECIDE à l'unanimité DE RENOUELER** le bail du terrain de football (Parcelle AC19) pour une durée de 18 ans et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Fréthun à signer le présent bail.
- 23) DECIDE à l'unanimité DE SOLLICITER** auprès du Directeur académique des Services de l'Education Nationale la reconduction de la demande de dérogation d'organisation du temps scolaire sur 4 journées à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, sur l'ensemble des écoles

publiques de Fréthun, **DE MAINTENIR** les horaires des deux écoles et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette organisation du temps scolaire

- 24) DECIDE à l'unanimité D'EMETTRE** un avis favorable au projet de PPRi reçu le 18 février 2021 **avec les réserves suivantes** : Passage de la zone constituée des parcelles constructibles AC 180 – AC 218 et AC 219 actuellement en « vert clair » à savoir en « Espaces Non urbanisés » en zone « bleu » à savoir en « Espaces urbanisés »
- 25) DECIDE à l'unanimité DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AE DP d'une contenance de 82 m², **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette parcelle cadastrée en section AE n°DP, d'une superficie d'environ 82m² environ au droit de la propriété de l'acquéreur, pour un prix de 10 €/m² TTC à Mme MERLIER de **DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir
- 26) DECIDE à l'unanimité DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de de la parcelle AE n°7 d'une contenance de 311 m² environ **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette partie de la parcelle cadastrée AE n°7, d'une superficie d'environ 311 m² au droit de la propriété de l'acquéreur pour un prix de 10 € TTC /m² aux consorts BREQUEVILLE & WULLEPUTTE, **DE DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir
- 27) DECIDE à l'unanimité DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée en section B n°1698/ n°1706 A d'une contenance de de 187 m² environ, **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette partie de la parcelle cadastrée en section B n°1698/ n°1706 A, d'une superficie d'environ 187 m² environ au droit de la propriété des acquéreurs pour un prix de 10 € TTC/m² aux consorts HUEZ-FOURNIER (pour 110m²) & ROUSSEL-BARBIER (pour 77 m²) , **DE DEMANDER**

aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D'AUTORISER**
Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

- 28) DECIDE à l'unanimité DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée en section B n°1698/ n°1706 A d'une contenance de de 228 m² environ, **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette partie de la parcelle cadastrée en section B n°1698/ n°1706 A, d'une superficie d'environ 228 m² environ au droit de la propriété des acquéreurs telle que représentée sur le plan en annexe, pour un prix de 10 € TTC/m² aux consorts RIGAUX-BILLET (pour 126 m²) & FAUQUET-ROUSSEL (pour 102 m²), **DE DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir
- 29) DECIDE à l'unanimité DE CONSTATER** la désaffectation d'une de la parcelle cadastrée en section B n°1698/ n°1706 A d'une contenance de 152 m² environ, **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette partie de la parcelle cadastrée en section B n°1698/ n°1706 A, d'une superficie d'environ 147 m² environ au droit de la propriété des acquéreurs pour un prix de 10 € TTC/m² aux consorts VERGRIETE (pour 97 m²) & HOCQUET (pour 55 m²), **DE DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles, et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir
- 30) DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER** la création de « bateaux » ou abaissés de trottoirs selon certaines prescriptions, **DE FIXER** la participation financière du pétitionnaire ou de la commune lors de sa demande de création, et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les autorisations de réalisation d'abaissements de trottoirs.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX

